

Le GIRAM craint le recyclage foncier des terrains

(L.N.) Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) craint comme la peste qu'une vague de recyclage foncier ne frappe la ville de Lévis particulièrement dans ses vieux quartiers.

Pour contrer ce phénomène, le GIRAM recommande au comité de

démolition que la ville applique un moratoire sur les permis de démolition des bâtiments patrimoniaux. «...tant et aussi longtemps que les inventaires ne seront pas complétés ou mis à jour partout dans la nouvelle ville de Lévis»

Envoyer le bon message
S'élevant contre l'émission d'un

permis de démolition demandé sur une maison de la rue Saint-Laurent située en bordure de la piste cyclable, le GIRAM voit s'ouvrir une porte qui risque de faire disparaître plusieurs maisons patrimoniales.

-il faut éviter de lancer un message aux autres propriétaires de la rue Saint-Laurent que suite à la disparition de la voie ferrée et à l'aménagement de la piste cyclable les vieux bâtiments n'ont plus leur place et

qu'il faut les remplacer par des nouveaux à plus forte valeur foncière. Il faut à tout prix stopper dès maintenant toute velléité de spéculation au détriment du bâti traditionnel» avertit le GIRAM.

Selon le GIRAM, la maison sise au 5725 rue Saint-Laurent possède des caractéristiques liées à son ancienneté (résidence ouvrière urbaine de 1860-1870), a conservé une grande partie de ses éléments

architecturaux et selon le groupe de pression, «...la maison semble saine, elle est assise solidement sur son solage, ses murs et sa charpente paraissent relativement droit».

De plus, souligne-t-on, la maison en question est située dans un environnement à forte valeur patrimoniale puisqu'il s'agit d'un petit bourg comptant 27 maisons d'architecture traditionnelle.

«Pour toutes ces raisons, nous croyons que cette maison ne mérite pas le sort qu'on veut lui réserver» affirme le GIRAM.